



16ème législature

Question N° : 13755	De M. Julien Odoul (Rassemblement National - Yonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > terrorisme	Tête d'analyse > Sur l'attentat perpétré par un islamiste à Paris le 2 décembre	Analyse > Sur l'attentat perpétré par un islamiste à Paris le 2 décembre.
Question publiée au JO le : 12/12/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Julien Odoul appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'attentat perpétré par un islamiste à Paris dans la soirée du samedi 2 décembre 2023. En effet, cet islamiste a sauvagement assassiné un touriste allemand de 22 ans de plusieurs coups de couteaux et a blessé deux autres personnes à coups de marteau près de la Tour Eiffel et du pont de Bir-Hakeim au cri d'« Allah Akbar ». Un énième attentat sur le sol français a ainsi été perpétré par un islamiste déjà connu des services de renseignement, fiché S et condamné en 2018 pour un projet d'attentat. Cet homme est un terroriste d'origine iranienne âgé de 26 ans, dont les parents ont été naturalisés en 2002, qui s'est converti à l'islam pendant son adolescence en fréquentant des djihadistes. À l'âge de 18 ans, l'assaillant envisageait alors un départ pour la Syrie et projetait déjà des attentats en 2016. Se définissant lui-même comme « salafiste » selon l'un de ses amis de lycée, tous les signaux étaient au rouge : isolement, violence, refus d'écouter de la musique et de parler aux femmes... Le 25 novembre 2015, soit douze jours après l'attentat islamiste au Bataclan, il sera interpellé pour avoir préparé une attaque terroriste à La Défense avec deux islamistes bien connus des services de renseignement. Ainsi, pour ce projet d'attentat, il sera condamné le 16 mars 2018 pour association de malfaiteurs terroristes à seulement cinq ans de prison dont un avec un sursis probatoire et un suivi de trois ans. Selon un surveillant de prison, ce terroriste laisse le souvenir « d'un détenu renfermé et influençable ». Les choses ont empiré à son arrivée à Fresnes. Sa détention, d'abord préventive, entre 2016 et 2018, puis comme condamné, entre 2018 et 2020, est émaillée d'incidents graves. Passé par le quartier d'évaluation de la radicalisation, il fera plusieurs passages par le quartier d'isolement. En 2019, un an avant sa libération, il fera même l'objet d'une gestion particulière tant il est jugé avec un gros potentiel de passage à l'acte violent envers les personnels. Ainsi, l'ouverture de la cellule exigera un gradé et deux agents devant être équipés de leur gilet pare lame en toute circonstance. Malgré tous ces éléments faisant état de sa radicalisation extrême, il sortira de détention en 2020. Suivi par les services d'insertion et de probation, il sera définitivement lâché par l'administration pénitentiaire en avril 2023. On apprendra aussi avec stupéfaction que l'assaillant était en lien avec le terroriste qui a décapité le professeur Samuel Paty le 16 octobre 2020, à Conflans-Sainte-Honorine. Il entretenait également des relations avec l'auteur du double assassinat des policiers Jean-Baptiste Salvaing et de sa compagne Vanessa Schneider à Magnanville, le 13 juin 2016. Enfin, comme l'a révélé le Centre d'analyse du terrorisme, il était aussi en lien avec l'islamiste qui avait assassiné le père Jacques Hamel, 85 ans, le 26 juillet 2016, à Saint-Etienne du Rouvray. À la lecture de tous ces éléments, comment ne pas être indigné ? Comment se fait-il que ce terroriste islamiste était dans la nature ? À l'évidence, M. le ministre doit rendre des comptes aux Français sur les défaillances de l'État dans l'attentat du pont de Bir-Hakeim. Non, aucun « ratage » dans le suivi psychologique du terroriste n'a eu lieu comme le déclarait M. Gérard Darmanin sur *BFM TV* le lundi 4 décembre 2023. Le seul ratage est dans la politique de M. le



ministre et dans son incapacité à endiguer l'islamisme qui gangrène l'ensemble du territoire. Non, l'islamisme n'est pas une pathologie mais bien une idéologie mortifère. Pour rappel, l'islamisme a coûté la vie de 274 personnes en France depuis 2012. Avec un Gouvernement responsable et sérieux, ce terroriste, déjà fiché S pour radicalisation et condamné en 2018, n'aurait jamais pu passer à l'acte. Ainsi, eu égard du bilan pitoyable de M. le ministre qui ne fait rien à part laisser s'accumuler les victimes innocentes du terrorisme islamiste, il lui demande s'il va tirer les leçons de son incompétence et de ses échecs en démissionnant de sa fonction qu'il semble incapable d'assumer.